

**PETIT MANUEL POUR LE TRAVAIL AVEC LA PETITION DE  
SOUTIEN A LA REQUETE DE**

***GEORGES DEBUNNE, JEF SLEECKX ET LODE VAN OUTRIVE***

**AU PARLEMENT FLAMAND**

***Plate-forme Non à la constitution***  
[www.nonalaconstitutioneuropeenne.be](http://www.nonalaconstitutioneuropeenne.be)

**KLEINE HANDLEIDING VOOR HET WERKEN MET DE PETITIE  
TER ONDERSTEUNING VAN HET VERZOEKSSCHRIFT VAN**

***GEORGES DEBUNNE, JEF SLEECKX EN LODE VAN OUTRIVE***

**AAN HET VLAAMS PARLEMENT**

***Platform Nee aan de grondwet***  
[www.neetegendeeuropeesegrondwet.be](http://www.neetegendeeuropeesegrondwet.be)

**PETIT MANUEL POUR LE TRAVAIL AVEC LA PETITION DE  
SOUTIEN A LA REQUETE DE  
GEORGES DEBUNNE, JEF SLEECKX ET LODE VAN OUTRIVE  
AU PARLEMENT FLAMAND**

23/6/ 2005

1. Le 12 juin dernier, G. Debunne, J. Sleenckx (ex-parlementaire socialiste) et L. Van Outrive (ex-europarlementaire socialiste) ont chacun déposé une requête au Parlement flamand, demandant de ne pas passer à la ratification du traité constitutionnel européen (TCE) avant d'avoir amplement informé et consulté la population. Le texte de la requête se trouve sur les formulaires de pétition.

C'est donc une exigence purement démocratique, qui ne se prononce pas sur la forme exacte de la "consultation". Il n'est même pas dit dans la requête que le TCE doit être rejeté, bien que les trois pétitionnaires soient des opposants de cette "constitution". La démocratie, avoir son mot à dire, être informé, c'est de cela qu'il s'agit.

2. Les requêtes ont été déclarées recevables le 22 juin. Ca ne signifie que le sujet de la requête est de la compétence du Parlement flamand. Ce n'est pas l'affirmation d'un accord avec les propositions de la requête. (Les dispositions concernant ce droit de pétition au Parlement flamand peuvent être consultées en néerlandais sur le site <http://www.vlaamsparlement.be/vpWeb/p3app/htmlpages/vp/Infopunt/BurgerEnParlement/Reglementering.html> )

3. La requête sera d'abord examinée par la Commission des Affaires étrangères du parlement; elle proposera quelle suite à donner à la requête. La session plénière du Parlement se prononce sur les conclusions de la commission.

4. En soutien de cette requête, nous organisons aussi une **pétition**. Si 15.000 personnes (**Flamands, Wallons, Bruxellois, Belges ou non**) soutiennent une requête, la commission est obligée d'organiser une audition du premier signataire. Nous nous sommes renseignés auprès du secrétaire de la commission, et il a confirmé qu'il n'y a pas d'exigences quant à l'âge ou la nationalité des signataires.

5. Pour permettre de récolter des signatures parmi les francophones, il ya ci-joint, à part de la version néerlandaise, une version bilingue. Pour la validité, ça n'a aucune importance si l'on signe l'une ou l'autre version.

6. Le travail avec la pétition donne évidemment l'occasion de populariser la discussion sur la constitution européenne et sa ratification. Informez autant que possible; utilisez à cette fin tout matériel approprié, par exemple le texte ci-joint "70% de la population belge approuve la constitution européenne ??"

7. Signer la pétition signifie donner son **prénom, nom et signature**. L'adresse n'est pas vraiment requise, mais il nous semble préférable de la demander, pour éviter d'éventuelles disputes quant à la validité.

8. Les signatures électroniques ne sont pas admises.

9. Utilisez la forme ci-jointe de la pétition. Imprimez ou copiez -la **recto/verso**, de façon que les signatures soient vraiment jointes au texte de la requête.

10. Les listes remplies sont à renvoyer à l'adresse centrale, **Georges Debunne, Avenue Maelbeek 9/49, 1000 Bruxelles.**

**11. Timing.**

Nous sommes quasi sûrs que la ratification au Parlement flamand n'aura pas lieu avant l'automne 2005. Conséquemment, nous proposons comme **date finale provisoire de la collecte des signatures le 15 septembre 2005**. Des adaptations pourraient se faire dès que le calendrier du Parlement flamand devient plus explicite. Nous vous demandons toutefois de ne pas attendre cette date avant de renvoyer les listes remplies (disons par paquet de 100-150 signatures); de cette façon, nous pouvons suivre le progrès.

12. Qui est à l'origine de cette action? L'idée a été lancée par Georges Debunne, elle a été mise en pratique par quelques militants du non, et depuis le 23 juin, elle s'inscrit dans les activités de la **Plate-forme Non à la constitution européenne** ([www.nonalaconstitutioneuropeenne.be](http://www.nonalaconstitutioneuropeenne.be) ), où se retrouvent militants du Nord et du Sud du pays.

13. Questions, suggestions:Herman Michiel ([herman.michiel@skynet.be](mailto:herman.michiel@skynet.be))

## **70% de la population belge approuve la constitution européenne ??**

C'est ça au moins que prétend la classe politique belge ... mais elle n'avait même pas le courage d'informer la population sur le contenu, ni la décence démocratique pour la consulter avant de se prononcer pour ou contre le traité constitutionnel européen.

Pas tout le monde prend la démocratie à la légère. Pas tout le monde considère que l'intégration européenne est une affaire de cénacles ministériels. Et certainement pas tout le monde rêve d'une Europe "où la concurrence est libre et non faussée"... Mais parmi les centaines de politiciens qui devraient nous représenter, il n'y en a qu'une poignée qui le disent. En Flandre, il n'y en a aucun!

Et pourtant, dans les syndicats, dans les mouvements sociaux, parmi les citoyens, il y a une prise de conscience qu'un projet européen qui donne de l'espoir est nécessaire, que la casse sociale ne peut être renversée que par la solidarité, aussi en travers des frontières nationales. Mais qui va parler en leur nom si les "démocratiquement élus" se taisent? Est-ce qu'un Flamand avec un tant soit peu de sens social et démocratique peut tolérer que seuls les démagogues du Vlaams Belang rejettent un traité antisocial et anti-démocratique, pour des raisons qui lui font horreur?

Non, nous on ne pouvait plus le supporter. C'est pourquoi nous sommes très heureux que nos préoccupations ont enfin trouvé une expression par la bouche de:

- **Georges Debunne**, ancien secrétaire-général de la FGTB, ancien président de la Confédération européenne des Syndicats;
- **Jef Sleenckx**, ancien parlementaire socialiste, et
- **Lode Van Outrive**, ancien Euro-parlementaire socialiste.

Ils ont envoyé une requête à Norbert De Batselier, président du Parlement flamand. Ils demandent de prendre au sérieux la fonction *représentative* du Parlement, et en conséquence de faire dépendre la ratification du traité des résultats d'un profond débat social, et d'une véritable consultation de la population. Ils proposent aussi au Parlement d'organiser une série d'auditions contradictoires, avec la participation d'un large éventail de citoyens et de représentants d'organisations sociales et démocratiques.

Nous ignorons les suites que vont donner les leaders européens au rejet français et néerlandais du TCE. Mais nous n'avons nullement l'intention de faire dépendre notre lutte pour une Europe sociale de ces manœuvres-là. Le débat français a éveillé beaucoup de citoyens et syndicalistes, en France et ailleurs. Profitons de l'occasion pour éveiller tout le monde!

**Plate-forme Non à la constitution**  
[www.nonalaconstitutioneuropeenne.be](http://www.nonalaconstitutioneuropeenne.be)

## **REQUÊTE**

le 12 juin 2005

A Monsieur N. De Batselier  
Président du Parlement flamand  
Parlement flamand, 1011 Brussel

Monsieur le Président,

Après la Chambre et le Sénat belges, le Parlement flamand doit se prononcer lui aussi sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Quelle que soit la position qu'on a sur ce traité, il est clair qu'il s'agit d'une affaire très importante, dans laquelle on doit poursuivre le maximum de participation des citoyens pour arriver à une décision démocratique. La ratification par la Chambre et le Sénat belges n'était pas un exemple d'une telle préoccupation démocratique. C'est pourquoi nous nous adressons au Parlement flamand, espérant que, in extremis, des mesures seront prises en Flandre qui permettront au Parlement de prendre une décision qui soit assise sur une véritable consultation de la population.

C'est pourquoi nous vous adressons la requête suivante.

1. Nous demandons au Parlement flamand de ne point procéder à la ratification tant qu'il n'y a pas eu un véritable débat social approfondi, qui ait clarifié les points de vue des défenseurs aussi bien que des adversaires, de façon à ce que le Parlement puisse être le porte-parole des désirs de la population. Nous remarquons que le calendrier européen permet encore au moins un an; il n'y a donc aucune raison pour une décision hâtive.
  2. Nous estimons que dans ce contexte, la réconsidération de la possibilité d'une "consultation préparatoire à la gestion politique" serait utile.
  3. Nous vous demandons aussi d'organiser au sein du Parlement une série d'auditions contradictoires, avec la participation d'un large éventail de citoyens et de représentants d'organisations sociales et démocratiques.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'un projet européen ambitieux et donnant de l'espoir; nous sommes tout aussi convaincus qu'un tel projet ne peut être réalisé que s'il est soutenu par les peuples européens. Nous espérons que le Parlement flamand y apportera sa part, et nous estimons que les requêtes sus-mentionnées seront utiles à cette fin.

C'est pourquoi nous vous demandons une discussion urgente de cette requête dans la commission compétente et en session plénière.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux,  
G. Debugne Lode Van Outrve J. Sleecx